

gratuits pour les malades de ces différentes catégories ? Les malades nés à Lyon ou y ayant acquis leur domicile de secours par une année de résidence, attendent quelquefois plus d'un mois leur tour d'admission dans certains services. MM. les administrateurs des hôpitaux, et notamment M. l'Administrateur de l'intérieur de l'hospice des Antiquailles, font, il est vrai, les plus louables efforts pour suppléer à l'insuffisance des lits, et empêcher, par la délivrance des médicaments nécessaires aux malades, l'aggravation de leur état ; ces retards, cependant, entraînent bien souvent des suites déplorables, qui ne sont rien, toutefois, en comparaison de ce qu'ont à endurer les malades indigents étrangers, qui viennent, dans notre ville, chercher les soins que leurs hospices leur refusent.

Ces malheureux, forcés de quitter leurs départements, après avoir épuisé toutes les ressources de leur famille, n'ayant plus souvent qu'à mourir, prennent le parti désespéré de se diriger sur notre ville, dont la réputation hospitalière est connue de toute la France.

Sur les sollicitations du Maire de la commune qu'ils habitent, ils obtiennent aisément leur transport sans frais, à bord des bateaux à vapeur, sur les wagons du chemin de fer, dans les diligences ; et, grâce à ces moyens faciles de communication, la ville de Lyon devient le réceptacle des plus affreuses misères, des plus hideuses infirmités.

Il se présente journellement, dans les bureaux de la Mairie, où s'expédient les billets d'entrée à l'hospice de l'Antiquaille, des malades venant des points les plus éloignés : d'Aix, d'Arles, de Valence, de Tonnellerie, de Gray, de Dijon, de St-Etienne, de Montbrison, et des villes intermédiaires, comme Chalon-sur-Saône, Mâcon, Villefranche, Vienne, St-Chamond, Rive-de-Gier, etc., etc.

La ville, dans l'impossibilité de prendre à sa charge des malades appartenant à tous les pays, quand les siens surtout sont à peine secourus, se voit réduite à cette nécessité cruelle de les repousser impitoyablement, de leur enjoindre, sous peine d'être reconduits par la gendarmerie, de retourner dans leurs foyers.

Que font alors ces infortunés, la plupart sans asile, sans argent, sans secours, hors d'état de supporter un nouveau voyage ? Dans le paroxysme de la souffrance et du désespoir, c'est effroyable à dire, les uns se suicident, les autres lacèrent leurs papiers pour être en état de vagabondage, d'autres commettent des délits, des vols, pour être traités sous les verroux, où plusieurs ne tardent pas à expirer.

De semblables actes de barbarie sont communs au petit nombre de villes en possession d'hôpitaux spéciaux. Ce n'est donc pas à Lyon